

CONSEIL D’ADMINISTRATION

Séance extraordinaire

PROJET D’ORDRE DU JOUR

SUJET		DURÉE
1. POINTS STATUTAIRES		5 minutes
1.1	Ouverture de la séance et constatation du quorum	
1.2	Respect de la procédure de la convocation	
1.3	Adoption de l’ordre du jour	
2. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES		
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC		
4. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION		
4.1	Achat et installation d'un bâtiment modulaire de 16 classes sur le site de l'école Val-des-Monts - adoption	10 minutes
5. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL		
6. LEVÉE DE LA SÉANCE		

La présidence est autorisée à modifier l'ordre des sujets au besoin.

Le secrétaire général,
M^e Rémi Tremblay